

VIII^e session de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Budapest, 25-28 novembre 1991)

La VIII^e session de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est ouverte le lundi 25 novembre 1991 à Budapest, en présence des délégations de 110 Sociétés nationales.

I. LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Dans son allocution, le président de la Ligue, *M. Mario Villarroel Lander*, a passé en revue la situation de la Ligue et ses activités depuis la dernière Assemblée générale de 1989. Il a relevé la nécessité pour le Mouvement de s'adapter aux exigences de l'heure et de relever les défis de l'avenir, dans un esprit d'unité et dans le respect des Principes fondamentaux. L'adoption, en 1989, du Plan de travail relatif à la stratégie de la Ligue pour les années 90 constitue un élément-clé dans ce contexte.

Le président de la Ligue a brossé ensuite un tableau des actions de secours entreprises ces deux dernières années; il a rappelé que la Ligue avait lancé pendant les six premiers mois de l'année 1991 35 appels (chiffre équivalent à la totalité des appels de l'année 1990) pour des actions de secours qui ont permis d'assister 4,5 millions de victimes de catastrophes naturelles dans les différentes régions du monde, sans oublier les activités en faveur des réfugiés et personnes déplacées au cours de la guerre du Golfe.

M. Villarroel s'est aussi réjoui que les activités de la Ligue se soient développées dans le monde entier avec, pour la première fois depuis une dizaine d'années, des programmes à grande échelle en Europe orientale. Les programmes de développement, destinés à

renforcer la capacité des Sociétés nationales, sont également en plein essor: plus de 320 projets de développement ont touché 72 pays en 1991, nécessitant des appels pour 61,5 millions de francs suisses.

Après avoir énuméré les missions qu'il avait effectuées ces deux dernières années auprès des Sociétés nationales des diverses régions du monde, le président de la Ligue a invité les membres de la fédération à se mobiliser pour répondre aux nouveaux défis d'un monde en constante mutation et mieux contribuer à l'amélioration de la condition humaine, «car la misère est une insulte à la dignité de l'homme». Cet enjeu se traduit par le développement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales afin de mieux affronter les situations d'urgence et l'intensification des activités de prévention et des programmes de formation.

Après avoir évoqué l'éventuel changement de nom de la Ligue en «Fédération internationale» qui refléterait mieux sa raison d'être et son caractère universel, le président de la Ligue a rendu hommage aux autorités et au peuple de Hongrie qui accueillent les réunions statutaires du Mouvement.

Dans son message, *M. Cornelio Sommaruga*, président du CICR, a rappelé la coopération étroite existant entre la Ligue et le CICR, notamment dans des domaines d'intérêt commun, tels que le développement des Sociétés nationales. Il a également souligné l'importance de la jeunesse comme facteur de renouveau au sein du Mouvement: «Dans le monde contemporain, les jeunes sont souvent les acteurs et les victimes de la violence, mais aussi, pour certains d'entre eux, les plus zélés défenseurs des droits fondamentaux de l'individu. Ils constituent l'espoir de renouveau pour les Sociétés nationales et, tout particulièrement, pour celles qui vivent une période de transition du fait de bouleversements dans le paysage politique de leur pays. Ceci est très nécessaire: n'oublions pas l'émouvant message que les jeunes du Mouvement ont formulé à l'issue du Supercamp de Solferino et Genève en 1989! Le CICR, pour sa part, est prêt à apporter son concours à un renforcement du rôle des jeunes au sein du Mouvement, dans le cadre de ses responsabilités statutaires».

Enfin le président du CICR a invité les délégués à poursuivre une réflexion sur les moyens de renforcer l'unité et l'efficacité de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

II. LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

1. Nouvelles Sociétés nationales

L'Assemblée générale a admis par acclamations la Croix-Rouge des Iles Salomon comme membre de la Ligue. En outre, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de Lituanie et de Lettonie ont été réintégréées dans la fédération qui compte désormais 150 membres.

2. Activités de la Ligue

Après avoir présenté son rapport sur les activités de la Ligue depuis la dernière Assemblée en 1989, le Secrétaire général de la Ligue, *M. Pär Stenbäck*, a mis l'accent sur la nécessité pour les Sociétés nationales de déployer des efforts plus importants pour promouvoir la prévention et la préparation en vue des désastres, et d'assurer la coordination des activités de secours sur le plan national afin de mieux faire face à la concurrence dans le domaine de l'assistance humanitaire. Il a également souligné que le Plan de travail stratégique pour les années 90 constitue un instrument propre à maîtriser l'avenir de la fédération; et le développement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales reste un objectif prioritaire.

Le Sous-secrétaire général aux opérations, *M. Stephen Davey*, a ensuite présenté un bilan des appels lancés par la Ligue depuis octobre 1989 pour les opérations de secours et les programmes de développement.

3. Stratégie de la Ligue pour les années 1990

L'Assemblée générale a débattu des nouvelles orientations de la stratégie de la Ligue pour les années 1990, définies dans un Plan de travail adopté lors de sa VII^e session en 1989. L'accent sera désormais mis sur le renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales structurellement faibles et l'élaboration de programmes d'activités en faveur des communautés les plus vulnérables.

Elle a ainsi adopté une résolution par laquelle, entre autres, elle «exhorte toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à:

- intensifier leurs efforts visant à consacrer leurs programmes et services aux besoins des plus vulnérables, comme préconisé dans le Plan de travail relatif à la Stratégie de la Ligue pour les années 90, et à coopérer avec la Ligue en répondant pleinement aux initiatives prises à cet effet, étant entendu que *les plus vulnérables sont ceux qui sont les plus exposés à des situations qui menacent leur survie ou leur aptitude à vivre avec un minimum de sécurité sociale et économique et de dignité humaine,*
- veiller à ce que la Ligue dispose de ressources suffisantes pour l'exécution du Plan de travail, grâce à leurs propres fonds et, le cas échéant, à des subsides gouvernementaux».

4. Questions financières

L'Assemblée générale a approuvé le budget de la Ligue pour les années 1992 et 1993, se montant respectivement à 25 875 000 et 27 285 000 francs suisses. Elle a approuvé également des modifications relatives au calcul des quotes-parts des Sociétés nationales.

5. Politique et stratégie de la jeunesse

L'Assemblée générale a adopté la «Politique et Stratégie de la jeunesse», que lui a soumise la Commission de la jeunesse, soulignant en particulier les déclarations de principe suivantes:

«Déclarations de principe

- *Les jeunes ont un rôle clé à jouer dans le cadre des services offerts par le Mouvement.*

De tout temps, les jeunes ont constitué une force précieuse d'auxiliaires bénévoles au sein du Mouvement, se dépensant sans compter dans les opérations de secours, les services d'urgence et les programmes de développement.

Ils sont dans une position idéale pour reconnaître les besoins des jeunes et d'autres groupes de la collectivité. Ils élaborent et exécutent des programmes, imaginent des moyens d'approcher et d'assister d'autres jeunes dans le besoin. Ils contribuent à renforcer le renom du Mouvement au sein de la collectivité.

- ***Les jeunes constituent un groupe important, tant au sein du Mouvement que parmi la collectivité.***

Le succès de nombreux programmes du Mouvement dépend de la participation active des jeunes. Maints programmes de santé s'adressent principalement aux jeunes. Ces derniers comptent parmi les groupes les plus menacés par les catastrophes, le sous-développement et la guerre.

- ***Les jeunes ont un rôle à jouer dans l'encadrement et la direction du Mouvement.***

Lorsqu'ils sont pleinement associés aux décisions et à la direction des affaires — que celles-ci soient spécifiques ou qu'elles touchent l'ensemble du Mouvement —, les jeunes apportent non seulement leurs expériences, mais aussi une créativité et un idéalisme qui complètent les qualités et compétences de leurs aînés.

- ***Les jeunes d'aujourd'hui dirigeront le Mouvement de demain.***

Dans de nombreuses Sociétés nationales, les dirigeants actuels étaient les jeunes membres de la génération précédente.

Lorsque les jeunes travaillent côte à côte avec leurs aînés dans le cadre des programmes courants, des actions d'urgence et de la gestion du Mouvement, ils acquièrent rapidement les compétences qui leur permettront d'être des dirigeants à l'avenir.

- ***Les jeunes ont besoin d'être soutenus.***

Les jeunes sont parfois marginalisés en raison de leur statut social. Si l'on veut réaliser pleinement le potentiel du Mouvement, on doit:

- *leur apporter un soutien particulier sous forme de structures et programmes de la jeunesse, et*
- *inviter chacun des partenaires — jeunes, dirigeants et représentants de la jeunesse, Sociétés nationales, Ligue, sa Commission de la jeunesse et son Secrétaire général — à veiller à la mise en œuvre pleine et entière de sa Politique et Stratégie».*

L'Assemblée a invité tous les protagonistes de ce processus à veiller à la mise en œuvre de la Politique et Stratégie de la jeunesse.

En outre, elle a décidé de créer un Fonds international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la jeunesse visant à faire participer

davantage les jeunes aux activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

6. Développement

L'Assemblée a adopté le rapport de la Commission du développement qui souligne la nécessité de définir clairement la notion de développement au sein du Mouvement et de respecter les «Principes et règles de la coopération au développement» adoptés en octobre 1990 par le Conseil exécutif. Il s'agit en effet de disposer d'une stratégie claire pour la mise en œuvre des projets-cadres, bilatéraux ou multilatéraux, et de maintenir les coûts dans les limites des ressources disponibles. A cet égard, l'existence du Fonds de développement destiné à financer des projets répondant aux critères des Principes et règles a été rappelée.

Lors du débat qui a suivi, il a été souligné que les projets-cadres de développement devaient également comprendre des programmes de prévention des catastrophes et s'étendre à des domaines tels que le bien-être social. Il a en outre été relevé que, si le développement en général n'était pas du ressort direct de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Mouvement avait un rôle essentiel à jouer comme facteur de développement dans le domaine humanitaire.

L'Assemblée a adopté une résolution sur le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le développement. De même a-t-elle recommandé que la Ligue appuie en priorité les programmes et le développement organique des Sociétés nationales dans les pays comptant des populations vulnérables particulièrement nombreuses. Elle a enfin adopté une résolution relative à la place de la femme dans les programmes de développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour soumission au Conseil des Délégués (voir *supra*, p. 35).

7. Secours

A l'élévation du nombre de personnes vulnérables correspond inévitablement une augmentation du nombre de victimes de catastrophes: l'assistance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est donc de plus en plus souvent requise. Si la fédération veut réellement relever le défi, alors même que l'aide humanitaire suscite un intérêt croissant et une vive concurrence entre les organisations de secours, elle doit rapidement accroître son efficacité.

Après avoir entendu le rapport présenté par la Commission des secours de la Ligue, exposant la situation actuelle dans le domaine des secours en cas de catastrophe, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions pour présentation au Conseil des Délégués, l'une relative à la coordination des secours non gouvernementaux lors de catastrophes en temps de paix, l'autre intitulée «Stimuler l'assistance humanitaire internationale pour la prévention des catastrophes» (voir *supra*, pp. 39-40).

En outre, afin de contribuer au renforcement de la capacité opérationnelle de la Ligue et des Sociétés nationales, le règlement du Fonds de secours d'urgence a été amendé de manière à autoriser des prélèvements d'un montant n'excédant pas 500 000 francs suisses par an pour préparer et porter secours et assistance lors de catastrophes.

Une autre résolution relative au renforcement de l'assistance de la fédération en faveur des victimes souligne l'importance de la préparation et de la prévention dans les pays les plus exposés aux catastrophes.

8. Santé et services communautaires

Le SIDA, le secourisme, la santé des femmes et des enfants, et le don de sang non rémunéré ont constitué l'essentiel des débats de la Commission de la santé et des services communautaires dont le rapport a été présenté à l'Assemblée générale.

Celle-ci a adopté une résolution sur la *lutte contre le SIDA* invitant les Sociétés nationales à s'opposer énergiquement à toutes les formes de discrimination liée au SIDA, à l'échelon international et national. Elle a encouragé les Sociétés nationales à continuer de renforcer leurs programmes anti-SIDA en s'attachant à informer, instruire, soigner et soutenir les séropositifs et personnes atteintes du SIDA et à faciliter l'intégration des séropositifs et personnes atteintes du SIDA dans la collectivité ainsi que leur participation à la conception et à la fourniture de services liés au VIH/SIDA. De même elle a invité les Sociétés nationales à s'employer à réunir suffisamment de ressources sur les plans national, régional et international pour permettre à chacune et à la Ligue d'apporter une contribution durable à la lutte mondiale contre le VIH et le SIDA.

L'Assemblée a adopté une résolution sur le *secourisme* qui, reconnaissant l'importante contribution que les programmes de secourisme des Sociétés nationales peuvent apporter à la préparation aux catastrophes et à l'intervention ainsi qu'à la participation de la Ligue à la

Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, exhorte, entre autres, les Sociétés nationales à réviser leurs programmes de formation au secourisme et à veiller à ce que leur contenu réponde aux besoins prioritaires de santé des particuliers, familles et collectivités exposés aux catastrophes et aux crises qu'ils subissent communément dans leur existence quotidienne.

Dans une résolution sur la *santé des femmes et des enfants*, les Sociétés nationales ont été invitées à encourager les chefs d'Etat et de gouvernement de leurs pays respectifs à ratifier et mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. Elles devront également intensifier et étendre leurs activités pour diminuer la vulnérabilité des enfants et des femmes.

Le principe du *don de sang volontaire et non rémunéré* a été réaffirmé par l'Assemblée qui a appuyé la déclaration de Hanovre sur l'éthique du don de sang volontaire sous une forme légèrement modifiée par la Ligue et le Groupe international d'experts. Celle-ci mentionne notamment «qu'aucune coercition ni pression ne devrait être exercée sur un donneur potentiel», et «que tout service de transfusion devrait avoir des critères détaillés et à jour quant à l'aptitude ou non au don de sang».

9. Afrique du Sud

L'Assemblée générale a adopté une résolution présentée par le Groupe d'assistance transitoire Croix-Rouge/Croissant-Rouge (REDTAG) pour aider la Croix-Rouge sud-africaine à se réformer. Le CICR contribue à ce groupe par sa délégation en Afrique du Sud. Des progrès ont été enregistrés depuis deux ans, favorisés par l'évolution de la situation politique dans le pays. La résolution invite notamment la Société nationale à s'assurer, en particulier, que le recrutement de membres s'intensifie spécialement au sein des communautés défavorisées, en faisant participer tous les groupes raciaux à la direction et à tous les échelons de la Société, et que sa capacité d'offrir des services, en particulier dans les grandes communautés noires, soit améliorée.

Enfin le mandat de la délégation de la Ligue en Afrique du Sud a été prolongé d'un an.

CHANGEMENT DE NOM DE LA LIGUE

L'Assemblée générale s'est prononcée en faveur du changement de nom de la Ligue, qui devient la «**Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**».

Rappelons que l'organisation a été créée en 1919, sous le nom de «Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge», pour devenir peu de temps après la «Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil Rouge». Elle a conservé ce nom jusqu'en 1983, lorsque l'emblème du croissant rouge a été adopté par la Société nationale de la République islamique d'Iran. Elle est devenue dès lors «Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge».

Le changement de nom a pour but de refléter de manière plus précise la nature de l'organisation et son caractère universel.

Cette décision est entrée en vigueur à l'issue de la VIII^e session de l'Assemblée générale.

* * *

Il convient enfin de mentionner que plusieurs réunions statutaires du Mouvement se sont tenues dès le 25 novembre 1991, à savoir la Commission pour le financement du CICR, la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, la 28^e session du Conseil exécutif de la Ligue, la Commission des Finances et les quatre Commissions statutaires de la Ligue, développement, secours, jeunesse, santé et services communautaires.
